

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 avril 2026

---

GARANTIR LE BÉNÉFICE DES PRESTATIONS FAMILIALES AUX ENFANTS PLACÉS -  
(N° 2621)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

N° 50

**SOUS-AMENDEMENT**

présenté par

Mme Hadizadeh et les membres du groupe Socialistes et apparentés

à l'amendement n° 20 (Rect) de Mme Colin-Oesterlé  
-----**ARTICLE PREMIER**

À la seconde phrase de l'alinéa 10, après le mot :

« charge »

insérer les mots :

« morale ou ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à maintenir la possibilité pour le juge de maintenir le versement des allocations à la famille lorsque celle-ci participe à la prise en charge "morale" de l'enfant et non pas seulement matérielle comme entend le faire la rapporteure.

Nous sommes opposés au principe de supprimer des allocations familiales à des familles déjà vulnérables pouvant accroître les situations de négligence et priver les enfants d'un potentiel retour chez eux.